

Règlement du "MARATHON du DIAPORAMA"

Article 1 - Préambule

Le concours est ouvert aux réalisateurs de diaporamas numériques présents à Epinal lors du Festival, soit en individuel, soit en équipe.

Article 2 – Règles

Il s'agira de réaliser un diaporama pendant la durée du Festival d'Art Numérique 2009, c'est à dire **entre le jeudi 24 septembre 2009 à 14 h 30 et le vendredi 25 septembre à 19 heures** à partir de **contraintes** qui seront divulguées sur place.

Ces contraintes pourront être :

- des mots imposés à intégrer dans le diaporama
- des images imposées
- une ou des musiques imposées
- un thème imposé

Ou une combinaison de tout cela...

Article 3 - Durée

Compte tenu des conditions, la durée des œuvres réalisées devra être comprise entre 1 et 5 minutes.

Article 4 - Présentation

Le diaporama sera présenté sous la forme exclusive d'un fichier auto exécutable (.exe) comportant des images dont la résolution devra être comprise entre 1024 x 768 et 1400 x 1280.

Article 5 – Logistique

Les organisateurs mettront à disposition des candidats un local confortable et tranquille, équipé de plusieurs ordinateurs. Les logiciels de base (Audacity et Picture to exe) seront accessibles, de même que diverses œuvres musicales et un petit choix de photos variées.

Les auteurs qui le souhaitent peuvent bien évidemment apporter leur propre matériel.

Pour nous permettre une préparation optimale, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître au plus tard le 1^{er} septembre.

Article 6 – Coût

La participation au marathon du diaporama est **gratuite**.

Par ailleurs, le Festival **offrira le repas** du jeudi soir aux participants.

Enfin, nous nous efforcerons de trouver des **solutions d'hébergement économiques** aux candidats qui nous contacteront.

Article 6 - Récompenses

Les œuvres seront présentées devant un jury (non encore constitué) qui décernera une ou plusieurs récompenses, en fonction du nombre de candidats.

La (ou les) meilleure(s) œuvre(s) sera (seront) projetée(s) au Théâtre d'Epinal lors de la grande soirée publique du samedi soir, sur un écran de 6 mètres de base, à l'aide d'un projecteur professionnel "Christie" de 8000 lumens.

Article 7 - Droits

Les œuvres présentées devront respecter les mêmes règles que les diaporamas de la compétition en ce qui concerne les droits (se référer au chapitre correspondant du règlement de la compétition diaporama).

Article 8 – Respect du règlement

La participation à la manifestation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.